



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le vendredi 5 juin 2020 à 11 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, messieurs les conseillers Jocelyn Blondin, Gilles Carpentier et Jean-François LeBlanc ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Francine Craig, Laurence Gillot et François Pirard.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DU MAIRE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2020-303 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

AP-2020-304 AVIS DE PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-33-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2006 CONCERNANT LA CIRCULATION SUR LA RUE JACQUES-CARTIER

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par madame la conseillère Myriam Nadeau qu'elle proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance du conseil, l'adoption du Règlement numéro 300-33-2020 modifiant le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation sur la rue Jacques-Cartier.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, elle dépose à la présente séance, le projet de règlement numéro 300-33-2020.

CM-2020-305

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL CHAMPAGNE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE LANTHIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 35.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière